

Avocats et experts-comptables n'ont pas attendu les décrets d'application de la SEP (Société pluriprofessionnelle d'exercice) prévus d'ici juillet 2017, pour officialiser des premières unions.

Si l'interprofessionnalité est souvent vue comme le moyen de proposer un guichet unique au client^[1], pour l'heure, l'enjeu principal semble être de tisser des alliances stratégiques assurant aux réseaux d'experts-comptables une capacité d'intervention renforcée sur le plan juridique.

Tel est le cas de l'accord scellé en mars 2016 entre In Extenso, réseau d'expertise comptable, et le cabinet Dalin, Chemouli, Stoloff et associés afin de créer l'élément fondateur du réseau In Extenso Avocats. Ce réseau a vocation à accompagner les TPE et les PME et leurs dirigeants dans les domaines juridique, social, fiscal et dans le conseil patrimonial. Le développement de ce nouveau réseau sera coordonné par la société In Extenso Avocats, société de participation financière de profession libérale, holding interprofessionnelle d'avocats et d'experts comptables, dans laquelle Taj est présente. C'est un exemple de la mise en œuvre de l'interprofessionnalité capitalistique, régie par les dispositions de la loi du 28 mars 2011.

Didier Dalin, Président d'In Extenso Avocats, présente l'opération comme un « nouveau réseau d'avocats indépendants ayant vocation à se développer à Paris et dans toutes les régions pour apporter une expertise large en couvrant tous les domaines du droit de l'entreprise au profit de la clientèle TPE et PME »^[2].

Le 31 mai dernier, c'est le mariage entre Fiducial et Lamy & Associés qui a été annoncé^[3]. Cette union est intéressante à plusieurs titres. Fiducial est déjà présent dans le monde des avocats avec Fiducial Sofiral pourtant le géant des services professionnels a décidé de créer une marque « Fiducial Legal by Lamy » avec son nouvel allié. Il sera intéressant d'observer la stratégie de Fiducial pour comprendre comment les deux marques avocat du groupe ont vocation à coexister. Quelle que soit la stratégie de Fiducial, cette opération est déjà un évènement par sa taille puisque ce sont 50 avocats qui sont concernés.

L'expert-comptable reste le principal prescripteur de l'avocat. Les professionnels du chiffre savent s'organiser en réseau. Ils comprennent les vertus d'une couverture régionale ou nationale. Ils semblent donc avoir des atouts que les avocats n'ont pas et une question se pose déjà : est-ce que l'expert-comptable sera toujours l'acteur dominant ? « In Extenso Avocats » ou « Fiducial Legal by Lamy »... pour le moment les noms sont sans équivoque.

Pour les avocats, l'enjeu ne se limite pas à l'accès aux PME. Ce qui se passe depuis longtemps chez PriceWaterhouseCoopers, Deloitte/Taj ou encore Ernst & Young en ce qui concerne les alliances du droit et du chiffre sur des prestations haut de gamme et sur les grands comptes doit aussi être une source d'inspiration.

^[1] Laurence Neuer, « Jusqu'où regrouper le droit et le chiffre ? », Les Echos Business 27.06.2016

^[2] « In Extenso, Dalin Chemouli, Stoloff s'associent au sein du réseau "In Extenso Avocats" », Le Monde du Droit 01.03.2016

^[3] <http://www.fiducial.fr/fr/Actualites-FIDUCIAL/Le-cabinet-LAMY-ASSOCIES-cabinet-d-avocats-s-adosse-a-FIDUCIAL-pour-creer-FIDUCIAL-LE-GAL-by-LAMY>